



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Nantes, le 7 MARS 2019

Affaire suivie par
Céline Bouey
Laure Letessier

Le préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique

à

Monsieur le Président
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard – CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02

Objet : validation du réseau RSH régional qualifié pour la campagne 2018/2019
P.J. : 1 arrêté

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2018 établissant le programme d'actions régional (PAR) en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région des Pays de la Loire, et suite à l'avis favorable donné par le GREN lors de sa séance du 28 février 2019, j'ai le plaisir de vous informer de la validation par les services de l'État de la synthèse réalisée pour les reliquats azotés sous céréales à paille pour la campagne 2018/2019.

Vous trouverez à cet effet en pièce jointe l'arrêté définissant les valeurs moyennes de reliquats azotés utilisables (Ri) pour l'année culturale 2018-2019 en Pays de la Loire (réseau RSH régional qualifié).

Je souhaite toutefois vous faire part des axes d'amélioration identifiés et partagés en séance du GREN, qui devront faire l'objet d'un renforcement lors de la prochaine campagne 2019/2020 :

- harmoniser et améliorer les questionnaires renvoyés par les prestataires pour faciliter le traitement et disposer de l'ensemble des données relatives à chaque analyse : date de prélèvement des reliquats, meilleure caractérisation de la typologie des sols, code postal, etc.
- communiquer, expliquer, inciter davantage à aller rapidement vers des analyses à 3 horizons, la part importante d'analyses RSH portant sur un ou deux horizon(s) posant question en grandes cultures,

- communiquer, expliquer, inciter davantage à une réalisation des prélèvements la plus normée possible, de façon à éviter l'écueil d'écarter 10 % des parcelles présentant une teneur en ammonium trop élevée,

- viser un niveau de précision plus élevé (type réseau RSH Bretagne), tout en assurant une réduction de la variabilité de chaque résultat (donc disposer de suffisamment d'analyses pour qu'elles soient pertinentes), même si le fait de diffuser une donnée « moyenne » à corriger selon le type de sol et le précédent constitue une première base intéressante pour permettre aux agriculteurs de s'appropriier ces données en fonction de leur propre situation pour cette première campagne.



Claude d'HARCOURT

Copie : Messieurs les préfets de département de la région Pays de la Loire
Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire atlantique.